

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPEDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi quinze avril à dix huit heures trente deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire, Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE, M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Ephrem GLORIEUX par M. Jocelyn SAPOTILLE maire
Mme Lucette SAHAI par Mme Marie-Line JACQUET
Mme Anick ARNASSALOM par M. Jean-Louis SAINSILY

Absents :

Mme Gladys BURAT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Nadia MECHARLES; Mme Raphaëlle DAGONIA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**04 avril 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/04/24****NOMINATION DE MONSIEUR SATURNIN FRANCILLONE EN TANT QUE
MEMBRE DES DIFFERENTES COMMISSIONS EN REMPLACEMENT DE
MONSIEUR WILLY SUART**

Lors du conseil municipal en date du 26 juillet 2017, Monsieur Saturnin FRANCILLONE a été installé en tant qu'élu de cette assemblée suite à la démission de monsieur Willy SUART.

Il est nécessaire de nommer de monsieur FRANCILLONE en lieu et place de Monsieur SUART au sein des différentes instances dans lesquelles siégeait l'ancien conseiller à savoir :

- Comité technique en tant que membre titulaire. Le membre suppléant, Monsieur Yvon COMBES, reste inchangé
- Commission consultative des services publics
- Commission Aménagement et développement durable du territoire
- Commission Animation de quartier et démocratie participative
- Commission Modernisation du service public

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette nomination de Monsieur FRANCILLONE aux instances susmentionnées.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal :

- S'agissant du Comité technique : de modifier la délibération n°2014/05/23 en date du 16 mai 2014 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au comité technique paritaire afin d'y remplacer monsieur SUART par monsieur FRANCILLONE
- S'agissant de la commission consultative des services publics : de modifier la délibération n°2014/05/25 désignant les représentants du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux en nommant monsieur Saturnin FRANCILLONE en tant que membre en lieu et place de Monsieur Willy SUART.
- S'agissant des commissions municipales : de modifier la délibération n°2015/06/68 en date du 25 juin 2015 portant mise en place des commissions municipales, afin de désigner monsieur Saturnin FRANCILLONE membre des différentes commissions dans lesquelles était initialement désigné Monsieur Willy SUART, à savoir :
 - o La Commission Aménagement et développement durable du territoire
 - o La Commission Animation de quartier et démocratie participative
 - o La Commission Modernisation du service public

Le conseil Municipal

Considérant

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier l'article 1 de la délibération n°2014/05/23 en date du 16 mai 2014 portant désignation des représentants du conseil municipal au comité technique paritaire, en désignant monsieur Saturnin FRANCILLONE en tant que membre titulaire en lieu et place de l'ancien élu Willy SUART. Le membre suppléant, à savoir Monsieur Yvon COMBES, reste inchangé.

ARTICLE 2 : De modifier l'article 2 de la délibération n°2014/05/25 désignant les représentants du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux en nommant monsieur Saturnin FRANCILLONE en tant que membre en lieu et place de Monsieur Willy SUART.

ARTICLE 3 : De modifier la délibération n°2015/06/68 en date du 25 juin 2015 portant mise en place des commissions municipales, afin de désigner monsieur Saturnin FRANCILLONE en tant que membre des différentes commissions dans lesquelles était initialement désigné Monsieur Willy SUART, à savoir :

- La Commission Aménagement et développement durable du territoire
- La Commission Animation de quartier et démocratie participative
- La Commission Modernisation du service public

ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps the official seal of the Municipality of La Ferté-Macé. The seal is a circular emblem with a central figure and text around the perimeter, including 'MUNICIPALITE DE LA FERTE-MACE' and '1871'. Below the signature and seal, the name 'Jocelyn SAPOTILLE' is printed in a bold, black, sans-serif font.

Jocelyn SAPOTILLE